

GOVERNANCE PARTICIPATIVE ET LOGIQUES DES ACTEURS DANS LA REGION DU BOUNKANI COTE D'IVOIRE

Ekian Noël N'GORAN

Enseignant-chercheur en Sociologie

Université Félix Houphouët-Boigny Côte d'Ivoire

sethekian@gmail.com

Résumé

Inscrite dans une démarche phénoménologique, cette étude analyse les formes de collaboration et de participation entre la population et le Conseil régional du Bounkani, une collectivité territoriale située dans le nord-est de la Côte d'Ivoire. La réflexion part du fait du manque de consultation de la population et de la non prise en compte des voix délibératives de celle-ci lors des conseils sensés déterminer, définir le choix et la réalisation des infrastructures, projets dont elle a besoin.

Adoptant une approche qualitative, la collecte des données a été effectuée à partir d'observation, d'entretiens individuels et de focus groupe. Sur le plan théorique, le texte entend contribuer à l'avancement des connaissances et des pratiques sociales portant sur la participation citoyenne dans le cadre de la gouvernance locale en Côte d'Ivoire. Sur cette base, trois groupes de résultats ont été obtenus à travers l'analyse de contenu thématique de l'ensemble des données : (i) la rigidité des textes des collectivités territoriales comme facteur de participation limitée des populations. (ii) la conquête du marché électoral local comme l'expression de la démarcation entre les élus et l'institution territoriale dans la mise en œuvre des infrastructures de base. (iii) la configuration des rapports sociaux entre collectivités territoriales et les communautés locales comme un facteur limitant la prise en compte de la planification stratégique du développement territorial.

Mots-clés : *Collectivité territoriale, gouvernance locale, participation citoyenne, Bounkani, Côte d'Ivoire.*

Abstract

Part of a phenomenological approach, this study analyzes the forms of collaboration and participation between the population and the Bounkani Regional Council, a local authority located in the north-east of Côte d'Ivoire. The reflection is based on the lack of consultation of the population and the failure to take into account their deliberative voices during the councils supposed to determine, define the choice and construction of the infrastructures and projects that they need.

Adopting a qualitative approach, data collection was carried out using observation, individual interviews and focus groups. On an empirical level, the text intends to contribute to the advancement of knowledge and social practices relating to citizen participation in the context of local governance in Côte d'Ivoire. On this basis, three groups of results were obtained through the thematic content analysis of all the data: (i) the rigidity of the texts of local authorities as a factor of limited participation of the populations. (ii) the conquest of the local electoral market as the expression of the demarcation between elected officials and the territorial institution in the implementation of basic infrastructure. (iii) the configuration of social relations between territorial authorities and local communities as a factor limiting the consideration of

Introduction

La gouvernance fait depuis longtemps l'objet d'une attention accrue dans le champ des sciences sociales et humaines (Bordeleau, 2003 ; Lusignan et Pelletier, 2009). Cet engouement fait suite aux nombreuses transformations sociales connues par l'environnement ces dernières décennies. En effet, les différentes crises socioéconomiques et l'accentuation des mouvements citoyens sont à l'origine d'une plus grande aspiration de la part des citoyens pour participer à leur destin collectif. Cette nouvelle donne pousse les acteurs publics et privés, notamment les chercheurs, à s'interroger sur les modes de gouvernance des collectivités territoriales et sur leur capacité à relever les enjeux et les défis du moment au bénéfice des populations. Ainsi, en Côte d'Ivoire, les communes, les districts et les conseils régionaux sont les collectivités de base de l'Etat, elles constituent l'assise de la décentralisation et le lieu de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques. Cependant, la gouvernance de ces collectivités territoriales connaît des insuffisances. En effet, ces collectivités territoriales rencontrent des difficultés dans la réalisation de leurs deux missions principales dont elles ont la charge. Il s'agit d'offrir un service public de qualité aux populations et de réaliser le développement local global, intégré, durable selon une approche participative et partenariale. En outre, la gouvernance participative est un concept essentiel dans le contexte de la prise de décision en matière d'infrastructures et de projets de développement au sein des communautés. Dans la région du Bounkani, en Côte d'Ivoire, comme ailleurs, le manque de consultation de la population et la non-prise en compte des voix délibératives des citoyens lors des conseils censés déterminer, définir et réaliser les infrastructures et projets dont elle a besoin sont des enjeux cruciaux. Cette réalité soulève des questions fondamentales sur la démocratie locale, la participation citoyenne et la gouvernance inclusive.

La littérature sociologique et politique a largement exploré les concepts de gouvernance participative, de délibération citoyenne et de démocratie locale. Elle a mis en évidence l'importance de donner la possibilité aux citoyens de participer activement aux processus de prise de décision qui les concernent directement. Les travaux de Pateman (1970) sur la

participation politique des citoyens, ceux de Cohen (1989) sur la délibération démocratique et ceux de Barber (1984) sur la démocratie forte ont mis en évidence les avantages de la participation citoyenne dans la gouvernance.

Les travaux de Pateman (1970) sur la participation politique des citoyens ont ouvert de nouvelles perspectives dans le domaine de la théorie politique, en particulier en ce qui concerne la démocratie délibérative, l'égalité des genres et la redéfinition du contrat social. En effet, Pateman (1970), a profondément influencé la réflexion sur la participation politique des citoyens. Son travail se concentre sur les questions de la démocratie, du contrat social, de la participation citoyenne et de la théorie politique féministe. Elle analyse le concept de contrat social en s'appuyant sur la tradition contractuelle de la philosophie politique, en particulier sur les travaux de penseurs tels que Thomas Hobbes, John Locke et Jean-Jacques Rousseau. Elle réinterprète le concept de contrat social en se penchant sur la question du genre et de l'inégalité. Elle souligne que les contrats sociaux traditionnels ont été historiquement conçus en excluant les femmes, ce qui a eu des implications profondes sur leur participation politique. En ce qui concerne la démocratie délibérative, elle plaide en faveur de celle-ci, dans laquelle les citoyens sont invités à participer activement à la prise de décision politique. Elle considère que la participation politique ne doit pas se limiter à un simple vote lors des élections, mais qu'elle doit impliquer une véritable délibération et une discussion entre les citoyens. Ainsi, pour Pateman, le rôle des femmes dans la sphère politique, est connu pour sa contribution à la théorie politique féministe. Elle met en évidence comment l'exclusion historique des femmes de la sphère politique traditionnelle a créé des inégalités de pouvoir et de participation. Elle soutient que la participation politique des femmes ne peut être pleinement réalisée que si les structures de pouvoir patriarcales sont remises en question.

Pateman, analyse également le lien entre participation politique et pouvoir en soulignant que la participation politique est étroitement liée au pouvoir. Elle avance que la participation politique active donne aux citoyens un certain contrôle sur les décisions qui les affectent, renforçant ainsi la démocratie. Cependant, elle reconnaît également que les inégalités de pouvoir existantes peuvent entraver la pleine participation de certains groupes, notamment les femmes. Les travaux de Pateman ont eu un impact significatif sur la manière dont la démocratie est conçue et

pratiquée. Ils ont contribué à élargir la notion de participation politique au-delà du simple vote, en insistant sur l'importance de la délibération et de l'inclusion. Ses travaux ont également été importants pour le mouvement féministe, en mettant en lumière les inégalités de genre dans la sphère politique.

L'analyse des textes relatifs à la participation de la gouvernance locale en Côte d'Ivoire est essentielle pour contextualiser la problématique de la gouvernance participative dans la région du Bounkani. En effet, la Constitution de la République de Côte énonce les principes de la démocratie et de la participation citoyenne. Elle garantit la décentralisation et le rôle des collectivités locales dans la prise de décision. L'article 198 de la Constitution de 2016 reconnaît le droit à la participation citoyenne. En outre, la loi n° 2014-451 du 5 août 2014 régit la décentralisation en Côte d'Ivoire. Elle prévoit la création de conseils régionaux et locaux élus par la population. Elle reconnaît le principe de la consultation citoyenne et de la participation des acteurs locaux dans la gestion des affaires publiques. Ainsi, le Code général des collectivités territoriales régit l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales en Côte d'Ivoire. Il établit les mécanismes de consultation des citoyens, y compris la mise en place de comités de développement et de concertation.

Malgré les efforts accomplis et les progrès réalisés en termes de volonté politique, la gouvernance des collectivités territoriales connaît encore, de grandes insuffisances bien connues pour les deux missions principales dont elles ont la charge : d'une part celle d'offrir un service public de qualité ; d'autre part celle de réaliser le développement local global, intégré, durable ; et selon une approche participative et partenariale. Hormis les projets structurants de l'Etat, d'infrastructures, de logements et d'équipements publics, l'action des communes dans le développement local se limite à de petits projets, priorités selon une démarche administrative, qui ne touchent que les domaines de l'hydraulique, l'alimentation en eau potable, l'assainissement, la voirie, les réseaux et le désenclavement. Peu de projets locaux sont destinés à la création de richesses ou de revenus durables. Les effets indirects montrent le développement de l'emploi tertiaire au détriment de l'emploi productif, sans qu'il n'y ait pour autant un développement significatif des populations de la collectivité. La société civile est quasiment absente dans le processus du programme

communal/régional de développement (programme triennal de développement).

En ce qui concerne l'analyse de ces textes, elle révèle la manière dont la gouvernance participative est prévue et promue en Côte d'Ivoire, ainsi que les éventuels écarts entre les politiques et leur mise en œuvre sur le terrain. Elle montre également que la consultation des populations à travers les textes relatifs à la participation de la gouvernance locale en Côte d'Ivoire, donne des éléments importants concernant les mécanismes de consultation et la réalité de la participation citoyenne.

Par conséquent, dans la région du Bounkani, les mécanismes de consultation des citoyens, les comités de développement et de concertation ne sont pas fonctionnels. Les raisons évoquées par les acteurs et les populations sont entre autres la concentration du pouvoir aux mains d'un seul acteur qui limite la prise de décisions concernant l'ensemble de la population. Ceci a pour conséquence une fragmentation des initiatives de développement, avec de multiples acteurs. En termes de pratiques de consultation locale ; les populations ont mentionné n'avoir jamais été consultées pour la conception de projet développement, ni sa réalisation, ni la construction d'infrastructure d'intérêts communautaires. Cela inclut l'inexistence des réunions à caractère communautaires, de consultations publiques sur les projets de développement, les mécanismes de rétroaction et de redevabilité. Cependant, l'on constate une différence entre le cadre légal et sa mise en œuvre sur le terrain. D'où le manque de consultation de la population et de la non prise en compte des voix délibératives de celle-ci lors des conseils sensés déterminer, définir le choix et la réalisation des infrastructures, projets dont elle a besoin. Alors, quelles sont les logiques sociales des acteurs qui induisent le déficit de consultation des citoyens à travers des comités de développement local dans la région du Bounkani ? En outre, face au manque de consultation de la population et à la non-prise en compte des voix délibératives dans le processus décisionnel relatif aux infrastructures et projets, comment la gouvernance participative peut-elle être instaurée de manière efficace dans la région du Bounkani, en Côte d'Ivoire, et quelles sont les logiques des acteurs qui influencent cette dynamique ? Cette problématique soulève des questions fondamentales sur la démocratie locale, la capacité des citoyens à participer activement à la définition de leurs besoins en infrastructures et projets, et l'impact de la gouvernance

participative sur le développement régional. Cette étude analyse les formes de collaboration et de participation entre les collectivités territoriales et la population de la région du Bounkani.

Caldeira et Rota-Graziosi (2014) offrent une vue d'ensemble des défis et des opportunités liés à la décentralisation en Afrique. Ils mettent en avant le contexte de la décentralisation en Afrique. Ils discutent des facteurs qui ont conduit à la décentralisation dans de nombreux pays africains, y compris la nécessité de rapprocher le gouvernement des citoyens, de promouvoir le développement local et de répondre aux besoins spécifiques des régions. Pour eux la promotion de la participation citoyenne, l'amélioration de la prestation des services publics au niveau local, et la gestion des ressources locales constituent des objectifs essentiels pour comprendre comment la décentralisation peut être liée à la gouvernance participative. L'un des aspects les plus importants de cet article est son exploration de la participation citoyenne dans le contexte de la décentralisation. Caldeira et Rota-Graziosi (2014) discutent des mécanismes de participation, tels que les comités de développement local et les élections locales, et examinent comment ces mécanismes peuvent influencer la gouvernance participative. En ce qui concerne notre travail sur la gouvernance participative dans la région du Bounkani, Caldeira et Rota-Graziosi (2014) offrent un cadre conceptuel important. Ils soulignent l'importance de la participation citoyenne et de la gestion des ressources locales, des thèmes pertinents pour notre analyse de la région.

Bratton et Logan (2016), offrent un éclairage précieux sur les dynamiques de la décentralisation en Afrique. Ils placent la décentralisation dans le contexte politique de l'Afrique et discutent des raisons pour lesquelles les régimes autoritaires et les dictateurs ont adopté la décentralisation comme une stratégie politique. Ils examinent ainsi les dynamiques de la participation citoyenne dans le contexte de la décentralisation. Ils soulignent que la décentralisation peut offrir aux citoyens des opportunités accrues de participation politique, mais que ces opportunités peuvent varier en fonction du contexte politique. Ils mettent en avant l'impact de la décentralisation sur la gouvernance locale en Afrique et discutent des conséquences de la décentralisation sur la prestation des services publics, la gestion des ressources et la prise de décision au niveau local. En ce qui concerne notre article sur la gouvernance participative dans la région du Bounkani, Bratton et Logan (2016) offrent des perspectives importantes sur les dynamiques

politiques de la décentralisation. Ils mettent en garde contre les manipulations politiques de la décentralisation et soulignent la nécessité d'une gouvernance participative authentique pour que les citoyens puissent réellement influencer les décisions locales.

L'article de Heller (2015) explore les nouvelles directions théoriques de la gouvernance participative. Il met en avant les évolutions récentes dans la théorisation de la gouvernance participative. Il discute de la manière dont la gouvernance participative est devenue une notion centrale dans la littérature académique et de son évolution au fil du temps. Il explore le rôle de la gouvernance participative dans la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques. Il examine comment la participation citoyenne peut influencer la prise de décision, la transparence et la responsabilité dans le contexte de la gouvernance publique. Il souligne l'importance de l'inclusion dans les processus de gouvernance participative. Il examine comment les mécanismes de participation doivent être conçus de manière à garantir que les voix de tous les citoyens, y compris les groupes marginalisés, soient entendues. Il aborde également la question de l'évaluation des impacts de la gouvernance participative, et souligne la nécessité de mesurer les résultats concrets de la participation citoyenne, notamment en ce qui concerne l'amélioration des services publics et la qualité de la gouvernance.

L'article explore ce qu'il appelle « le moment du changement », c'est-à-dire les moments où des transformations significatives dans les dynamiques de pouvoir peuvent se produire. Cela a des implications importantes pour la compréhension de la gouvernance participative, car cela met en évidence les moments clés où les citoyens peuvent influencer les processus de prise de décision. Pour l'analyse de la région du Bounkani en termes de gouvernances participative, l'article de Peter (2015) offre une perspective intéressante sur le rôle des acteurs de la société civile et des citoyens dans la gouvernance participative. Il suggère que des moments de changement peuvent se produire, où les collectivités locales peuvent exercer une influence significative sur les processus de prise de décision.

Pour expliquer le phénomène étudié, la théorie de l'action collective développée par Ostrom (1990) est mobilisée. Dans son ouvrage, il examine comment les communautés gèrent avec succès leurs ressources communes et propose des principes pour la gouvernance durable de ces biens. Selon Ostrom (1990), la réussite de la gouvernance participative

dépend de facteurs tels que la confiance, la réciprocité, la clarté des règles et la sanction des comportements déviants. Sa théorie met en lumière l'importance des mécanismes locaux de gestion des ressources communes, ce qui est pertinent pour analyser les dynamiques de participation et de consultation dans le contexte du Bounkani. Sur la base de cette théorie, l'hypothèse proposée est la suivante: dans la région du Bounkani, les logiques sociales des acteurs, caractérisées par des niveaux variables de confiance interpersonnelle et de respect des normes communautaires, influencent la fréquence et l'efficacité de la consultation des mécanismes de gouvernance participative, conduisant ainsi à un déficit de participation citoyenne.

1. Méthodologie

Une méthodologie basée sur l'analyse de plusieurs documents et des entretiens qualitatifs a été mobilisée. Les analyses se fondent sur les résultats de recherches menées entre novembre 2021 et novembre 2023. Les données présentées et discutées ici ont été obtenues à partir de l'analyse documentaire, de 40 entretiens semi-directifs, de 10 focus groupes et l'observation directe sur le terrain de recherche. Les principaux acteurs interrogés dans la région du Bounkani sont les autorités locales (chefs de villages, chef de terre), les responsables politiques (élus locaux), la société civile (ONG, associations de femme et de jeunes), les comités de gestion villageois, les comités locaux de développement et les populations. Les entretiens se sont réalisés autour des thématiques suivantes : la redevabilité, la consultation publique, déficit de participation citoyenne, les mécanismes de gouvernance participative, confiance interpersonnelle et de respect des normes communautaires. L'analyse de contenu a été appliquée au corpus d'informations recueillies.

2. La rigidité des textes législatifs et des règlements des collectivités territoriales comme facteur de participation limitée des populations

La rigidité des textes législatifs et des règlements des collectivités territoriales en Côte d'Ivoire peut en effet constituer un facteur majeur qui limite la participation des populations locales. A ce niveau plusieurs

acteurs expliquent cette réalité sociale. Il s'agit entre autres des contraintes normatives, du manque de flexibilité des textes, de la complexité des textes, du Manque d'appropriation locale des textes et de la lourdeur de la bureaucratie. En ce qui concerne les contraintes normatives, il est remarqué que les textes législatifs et les règlements sont souvent contraignants et peuvent ne pas prendre en compte la diversité des besoins et des contextes locaux. Ils imposent souvent des modèles standardisés à l'échelle nationale, qui peuvent ne pas correspondre aux réalités spécifiques de la région du Bounkani. Par exemple, la Loi sur la Décentralisation en Côte d'Ivoire établit un cadre pour la délégation de l'autorité du gouvernement central aux collectivités locales. Cependant, la mise en œuvre de cette loi peut varier d'une région à l'autre, en fonction de facteurs tels que la disponibilité des ressources et les priorités locales.

En outre, le Code Foncier Rural de la Côte d'Ivoire régit la gestion des terres rurales. Cependant, les besoins fonciers et les systèmes de propriété foncière dans les zones rurales du Bounkani diffèrent de ceux des zones urbaines, ce qui rend difficile l'application uniforme de ce code sur l'ensemble du pays.

Ces deux exemples mettent en lumière les défis auxquels sont confrontés les décideurs locaux, qui doivent souvent équilibrer la nécessité de respecter les normes nationales avec la prise en compte des besoins spécifiques des communautés locales. Les contraintes normatives peuvent entraver la gouvernance participative en limitant la flexibilité et l'adaptation aux réalités locales.

Le manque de flexibilité des textes législatifs et réglementaires entrave l'adaptation aux besoins changeants des populations et des évolutions locales en Côte d'Ivoire. En effet, en Côte d'Ivoire, les collectivités locales reçoivent des budgets alloués en fonction de critères prédéfinis. Ces critères sont basés sur des indicateurs nationaux, tels que la population ou la superficie, sans nécessairement tenir compte des besoins spécifiques des communautés locales. Cela conduit à un manque de flexibilité dans l'utilisation des ressources pour répondre aux priorités locales changeantes. Par ailleurs, Les procédures d'appel d'offres pour les contrats publics, bien qu'essentielles pour assurer la transparence, sont parfois rigides. Les règles nationales d'appel d'offres ne permettent pas aux autorités locales de choisir des entreprises locales, même si cela est préférable pour stimuler l'économie locale. Le

manque de flexibilité des textes législatifs et réglementaires complique la gouvernance participative et la prise de décision au niveau local. Par ailleurs, les textes législatifs sont complexes et écrits dans un langage juridique difficile à comprendre pour le citoyen moyen et même les fonctionnaires et agents des collectivités territoriales. Cela décourage la participation, car les populations locales peuvent se sentir découragées par des règles qu'elles ne comprennent pas. Ces règlements sont imposés de manière descendante, sans implication significative des acteurs locaux dans leur élaboration. Les populations se sentent ainsi exclues du processus de prise de décision.

3. La conquête du marché électoral local comme l'expression de la démarcation entre les élus et l'institution territoriale dans la mise en œuvre des infrastructures de base

La conquête du marché électoral local, c'est-à-dire le processus par lequel les élus cherchent à obtenir le soutien des électeurs dans le but d'être élus ou réélus, crée indéniablement une démarcation entre les élus et l'institution territoriale dans la mise en œuvre des infrastructures de base. Cette situation découle de plusieurs mécanismes sociopolitiques dans la région du Bounkani. Premièrement, les élus locaux, en particulier à l'approche des élections locales, sont souvent soumis à des pressions pour se faire réélire. Ils se sentent obligés de concentrer leurs efforts et ressources sur des projets qui sont plus visibles et immédiatement gratifiants pour les électeurs, tels que la reprofilage des routes et pistes de la région, la réalisation des pompes à motricité humaine pour le compte personnel de l'élu par opposition aux projets initiés par l'institution.

Le second mécanisme identifié est le fait que les élections étant généralement basées sur un cycle de court terme, les élus sont incités à privilégier des projets qui peuvent montrer des résultats rapides, même si cela signifie négliger des besoins à plus long terme ou des projets qui nécessitent des investissements plus importants en temps et en ressources comme susmentionné. Le troisième mécanisme est le fait que les élus voient la réalisation de projets d'infrastructure comme un moyen de consolider leur base politique et de contrôler certains secteurs de la vie économique locale. Ils orientent les ressources vers des projets qui servent leurs partisans ou des intérêts politiques particuliers. Sur ce point,

les élus ont leurs propres priorités et préférences, qui sont différentes et ne sont pas toujours alignées sur les besoins réels de la population locale du Boukani. Cela entraîne un écart entre ce que les élus considèrent comme prioritaire et les préoccupations de la population.

Dans l'ensemble, la priorité accordée à la conquête du marché électoral local influence effectivement les décisions prises par les élus locaux en ce qui concerne la mise en œuvre des infrastructures de base. Cette dynamique souligne l'importance d'une gouvernance participative qui permettrait aux citoyens de contribuer aux priorités de développement local de manière plus équilibrée et à long terme.

4. La configuration des rapports sociaux entre collectivités territoriales et les communautés locales comme un facteur limitant la prise en compte de la planification stratégique du développement territorial

La configuration des rapports sociaux entre collectivités territoriales et les communautés locales joue un rôle central dans la compréhension du déficit de consultation des mécanismes de consultation des citoyens et des comités de développement local dans la région du Boukani. La non prise en compte des délibérations et les rapports de pouvoir sont facteurs limitant la prise en compte de la planification stratégique du développement territorial. En effet, les collectivités territoriales ont un pouvoir décisionnel significatif en ce qui concerne la planification et la mise en œuvre des projets de développement. Cette relation de pouvoir inégale entretenue avec les communautés locales, peut amener ces dernières de participer activement aux mécanismes de consultation, car selon elles leurs voix ne sont pas prises en compte. Cette réalité sociale a pour conséquence des relations tendues ou de méfiance entre les collectivités territoriales et les communautés locales (déficit de confiance). Car, elles doutent que leur participation ait un impact significatif sur les décisions prises, ce qui peut influencer leur implication dans les mécanismes de consultation. En outre, il faut noter que dans la région du Boukani, les relations entre collectivités territoriales et communautés locales sont fortement politisées. Sur cette base, les projets de développement deviennent des enjeux politiques, ce qui a un impact sur une participation objective et constructive. Cependant, il faut noter les populations de la région du Boukani en

particulier les lobis sont des communautés individualistes. D'où la culture de la participation citoyenne n'est pas ancrée et valorisée. Chez cette catégorie de communauté, cela crée des barrières culturelles à la mise en place de mécanismes participatifs efficaces.

Par ailleurs, pour remédier à ce déficit de consultation, il est important de promouvoir des relations sociales plus équilibrées et une culture de gouvernance inclusive. Cela passe par des initiatives visant à renforcer la confiance entre les parties prenantes, à promouvoir la transparence et à renforcer la capacité des communautés locales à participer de manière significative aux processus de planification et de développement territorial. Une gouvernance participative repose sur des rapports sociaux plus égalitaires et des mécanismes de consultation authentiques.

5. Discussion des résultats

La rigidité des textes législatifs et des règlements des collectivités territoriales comme facteur limitant la participation des populations peut être discuté à la lumière de la théorie de l'action collective de Ostrom (1990). Ainsi, Ostrom, dans sa théorie de l'action collective, se penche sur les arrangements institutionnels qui permettent aux individus de gérer collectivement des ressources communes. Sa théorie met en avant l'idée que lorsque les règles institutionnelles sont conçues de manière participative, flexibles et adaptatives, les acteurs sont plus susceptibles de coopérer pour gérer ces ressources de manière durable. En revanche, des règles rigides, imposées de manière autoritaire, ou qui ne tiennent pas compte des besoins locaux, peuvent décourager la coopération et entraîner une surutilisation ou une dégradation des ressources. Dans le contexte de la participation citoyenne dans la gouvernance locale, la rigidité des textes législatifs et des règlements des collectivités territoriales peut être un facteur limitant. En effet, les textes législatifs et les règlements qui sont rigides et ne permettent pas d'adaptation aux besoins changeants des communautés locales entravent la capacité des acteurs à s'engager efficacement dans des mécanismes de participation. Les règles doivent être conçues pour être flexibles et réceptives aux évolutions locales. En outre, les règles et réglementations qui sont élaborées sans la participation des communautés locales peuvent être perçues comme imposées de l'extérieur, ce qui peut réduire le sentiment d'appropriation

et de responsabilité des citoyens locaux. La théorie de Ostrom souligne l'importance de la participation des acteurs dans la conception des règles. La théorie de Ostrom encourage la mise en place de systèmes de gouvernance polycentrique, où plusieurs niveaux de gouvernement et de régulation peuvent coexister et collaborer. Les textes rigides peuvent empêcher de tels systèmes polycentriques d'émerger.

En outre, les règles rigides reflètent des rapports sociaux de pouvoir et d'autorité qui ne sont pas favorables à la participation citoyenne. Ils peuvent également être utilisés pour maintenir le statu quo et empêcher des changements souhaités par les communautés locales. Ainsi, la rigidité des textes législatifs et des règlements des collectivités territoriales limite la participation des populations en sapant les principes fondamentaux de flexibilité, d'adaptabilité et de participation de la théorie de l'action collective de Ostrom. Pour favoriser une gouvernance participative, il est essentiel de concevoir des règles et des réglementations qui tiennent compte des besoins et des dynamiques locales, tout en impliquant activement les acteurs locaux dans leur élaboration.

La conquête du marché électoral local et la démarcation entre les élus et l'institution territoriale sont interprétées comme un exemple de la manière dont les acteurs, en l'occurrence les élus locaux, sont motivés par des incitations personnelles (électorales) plutôt que par l'intérêt public et le bien-être des citoyens. La théorie de Ostrom (1990) souligne que lorsque les acteurs sont principalement motivés par des intérêts personnels, comme la réélection, cela compromet la capacité des institutions à fonctionner efficacement pour l'intérêt collectif. Les élus peuvent être tentés de prioriser des projets ou des actions qui leur assurent un avantage électoral plutôt que de répondre aux besoins réels de la communauté. Ainsi, dans le cadre de la gestion des ressources collectives, les élus et les institutions locales doivent travailler en collaboration avec les citoyens pour identifier et mettre en œuvre des projets d'infrastructures de base qui répondent aux besoins locaux. Cependant, si les élus sont davantage préoccupés par leur réélection que par la collaboration avec la population, cela peut compromettre la qualité des décisions prises. La démarcation entre les élus et l'institution territoriale entraîne une confusion ou des conflits quant aux rôles et aux responsabilités dans la mise en œuvre des infrastructures. Cela aboutit à des décisions prises de manière arbitraire et non transparente, ce qui est contraire aux principes de la gestion participative des ressources. La

théorie d de Ostrom souligne l'importance de mettre en place des mécanismes de gouvernance appropriés pour favoriser la coopération. Cela implique la conception de systèmes de gouvernance qui incitent les élus à agir dans l'intérêt public plutôt que dans leur intérêt personnel. La théorie de l'action collective de Ostrom concernant le deuxième résultat ; met en évidence comment les logiques électorales personnelles des acteurs politiques entrave la mise en œuvre d'infrastructures de base répondant aux besoins des citoyens. Cela souligne l'importance de promouvoir des incitations et des mécanismes institutionnels qui encouragent une gestion plus collaborative et participative des ressources et des projets locaux. Dans le contexte de la gouvernance territoriale, les ressources et les infrastructures qui contribuent au développement local sont souvent considérées comme des "biens communs". Ces biens communs peuvent inclure des terres, des services publics, des routes, etc. La gestion de ces ressources nécessite généralement la coopération entre les collectivités territoriales et les communautés locales. Cependant, les rapports sociaux entre les collectivités territoriales et les communautés locales sont souvent régis par des normes sociales, des traditions et des règles non écrites. Ces normes influencent la manière dont les décisions sont prises et les intérêts sont défendus. Si les normes sociales encouragent des pratiques non coopératives ou ne favorisent pas la participation citoyenne, cela limite la planification stratégique et le développement territorial inclusif. Si les relations entre les collectivités territoriales et les communautés locales sont caractérisées par la méfiance, la concurrence ou des inégalités de pouvoir, cela crée des barrières à la coopération. Ces barrières entravent la planification stratégique et la prise en compte des besoins et des aspirations de la population locale. La théorie de Ostrom souligne l'importance de la gestion locale et décentralisée des ressources communes. Les acteurs locaux ont souvent une meilleure compréhension des besoins de leur communauté et sont plus incités à prendre des décisions favorisant le bien-être collectif. Elle suggère que pour favoriser la planification stratégique et le développement territorial inclusif, il est essentiel de reconnaître l'importance des normes sociales, de promouvoir la coopération entre les acteurs locaux, et de mettre en place des mécanismes de gouvernance qui encouragent la participation citoyenne. Une gestion plus décentralisée et collaborative des ressources et des projets locaux contribue à une meilleure prise en compte des besoins des

communautés locales dans le développement territorial.

Conclusion

La gouvernance participative et les logiques des acteurs dans la région du Bounkani, Côte d'Ivoire, sont des sujets d'importance capitale pour le développement territorial inclusif. Cette étude a exploré ces questions en utilisant la théorie de l'action collective d'Elinor Ostrom comme cadre conceptuel.

L'hypothèse formulée était que les logiques sociales des acteurs, caractérisées par des niveaux variables de confiance interpersonnelle et de respect des normes communautaires, influencent la fréquence et l'efficacité de la consultation des mécanismes de gouvernance participative, conduisant ainsi à un déficit de participation citoyenne. Les résultats obtenus au cours de cette analyse ont mis en lumière plusieurs facteurs clés qui contribuent à ce déficit de participation. Premièrement, la rigidité des textes législatifs et des règlements des collectivités territoriales a été identifiée comme un facteur limitant la participation des populations. Ces textes, souvent contraignants et standardisés à l'échelle nationale, ne tiennent pas suffisamment compte des besoins et des spécificités locales. Ils créent des obstacles à l'adaptation aux besoins changeants des populations et aux évolutions locales, entravant ainsi la planification stratégique.

Deuxièmement, la conquête du marché électoral local a été identifiée comme un autre facteur limitant la participation citoyenne. Les élus locaux, cherchant à garantir leur réélection, peuvent être plus préoccupés par leurs intérêts politiques immédiats que par la mise en œuvre efficace des infrastructures de base, ce qui crée une démarcation entre les élus et l'institution territoriale. Enfin, la configuration des rapports sociaux entre les collectivités territoriales et les communautés locales a été identifiée comme un facteur limitant la prise en compte de la planification stratégique du développement territorial. Les normes sociales, les traditions et les relations de pouvoir peuvent influencer la manière dont les décisions sont prises, créant des inégalités de participation. Pour favoriser une gouvernance participative efficace dans la région du Bounkani, il est essentiel de reconnaître ces facteurs limitant et de promouvoir des réformes qui encouragent la flexibilité des textes législatifs et règlements, qui réduisent la démarcation entre

les élus et l'institution territoriale, et qui favorisent des rapports sociaux plus égalitaires. Cela permettra de créer un environnement propice à la consultation citoyenne, à la planification stratégique du développement territorial et, en fin de compte, à un développement plus inclusif et équitable.

Bibliographie

Benjamin Barber, (1984), « Strong Democracy: Participatory Politics for a New Age », *Berkeley: University of California Press*

Bratton, Michael and Carolyn Logan ; (2006), « Voters but not yet citizens: the weakness of vertical accountability in Africa's unclaimed democracies », *Afrobarometer Working Paper No 63. Johannesburg : IDASA.*

Carole Pateman, (1970), *Participation and Democratic Theory*, Cambridge University Press, 122 P.

Cohen Gerald Allan, (1989), « On the Currency of Egalitarian Justice », *Ethics*, 99(4), pp.906–944.

Danièle Bordeleau, (2003), *Gouvernance et construction territoriale : le cas du Faubourg des récollets du Montréal du Carrefour des arts et des technologies à la cité des multimédias*, « thèse de doctorat en sociologie », université du Québec à Montréal, 360p.

Elinor Ostrom, (1990), *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge University Press, 298 p.

Émilie Caldeira, Grégoire Rota-Graziosi, (2014), « La décentralisation dans les pays en développement : une revue de la littérature », in *Revue d'économie du développement* (Vol. 22), pp.5-37

Jacques Lusignan, Guy Pelletier, (2009), « Gouvernance, pilotage et régulation intermédiaire dans les systèmes éducatifs », in *Collection Perspectives en éducation et formation*, Éditeur : De Boeck Supérieur, pp.11-31

Kabeer, Naila, (2012), « Women's economic empowerment and inclusive growth: labor markets and enterprise development » in *a Global/Local World. Routledge*, London

LOI n° 2014-451 du 5 août 2014 régit la décentralisation en Côte d'Ivoire

LOI n° 2016-886 du 8 novembre 2016 portant Constitution de la République de Côte d'Ivoire

UVICOCI, ARDACI, (2020), *Rapport analytique : Implication des Autorités Locales de la Côte d'Ivoire dans le Processus de Programmation de la Coopération Européenne 2021-2027*, « rapport »